

Elections professionnelles 2023

Vous serez sollicités pour voter aux élections professionnelles du CSE en janvier 2023.

Concrètement, pour quoi (et pour qui) vote-t'on?

→ Qu'est-ce que CSE ?

Le **Comité Social Economique (CSE)** est l'instance qui regroupe les représentants du personnel élus au sein d'une entreprise.

Pour Safran Aircraft Engines, l'organisation est la suivante:

- 1 CSE par établissement, composé des membres élus au sein de ces sites,
- 1 CSE Central (CSEC), composé de membres désignés dans les CSE des établissements, parmi les élus des différents sites SAE.

La répartition des sujets entre CSE et CSEC se fait en fonction de leur portée.

CSE ou CSEC, l'audience est tri-partite:

« La voix des syndicats »

1 représentant désigné par organisation syndicale (OS). Ils ne votent pas et sont là pour véhiculer la voix de leur OS via des déclarations et motions.

« La voix des salariés »

Représentants élus lors des élections professionnelles*.

C'est à eux que revient le rôle de voter les délibérations et décisions du CSE. *29 titulaires sur WRS + 29 suppléants

C'est pour eux que vous allez voter!

Dans la mandature 2019-2023, les élections ont été favorables à la CFE-CGC: 24 représentants élus sur 58 places disponibles.

Renouvelez-nous votre confiance, les élus CFE-CGC sont impliqués dans le CSE et auprès de vous pour porter votre voix sur la marche de l'entreprise.

« La voix de la Direction»

Le/la président/e du
CSE est le chef
d'établissement.

Il est accompagné des
responsables des
ressources humaines
et des relations
sociales, il peut
également se faire
assister d'intervenant

extérieurs au CSE pour présenter les

sujets à l'ordre du jour.

S'opposer parfois Construire souvent PROPOSER TOUJOURS

Missions et attributions

Lors des réunions plénières mensuelles du CSE, les membres élus ont pour mission de :

- Restituer le positionnement du CSE sur les sujets stratégiques, économiques et sociaux
- Présenter les réclamations individuelles et collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail, et des dispositions légales, notamment celles relatives à la protection sociale, aux conventions et accords applicables dans l'entreprise.

Pour faciliter l'analyse des sujets à traiter, le CSE est organisé en **commissions**, chaque commission est composée des membres élus et parfois de représentants de la Direction.

Au quotidien, le CSE:

- se réunit au sein de commissions et réunions internes pour préparer les réunions plénières,
- assure la gestion du budget de fonctionnement et du budget alloué aux activités sociales et culturelles,
- peut exercer un droit d'alerte sur les dérives au sein de l'entreprise,
- peut mandater des expertises sur les sujets qui lui sont présentés par la Direction,
- a un droit de regard sur la prévention du harcèlement sexuel et agissements sexistes au sein de l'entreprise,
- participe à la facilitation de l'accès des femmes à tous les emplois (via la commission « Egalité Professionnelle »).

→ Le CSE, une instance qui participe à la vie de l'entreprise

Le CSE est consulté annuellement sur les orientations stratégiques, la situation économique et la politique sociale de l'entreprise. C'est la loi!

À ces consultations annuelles récurrentes viennent s'ajouter les consultations ponctuelles sur la marche générale de l'entreprise. Elles portent sur l'organisation du travail et des techniques/moyens de production, ainsi que la gestion ou l'évolution économique et financière de l'entreprise.

Les élus CFE-CGC sont vigilants à ce que tous les sujets qui le doivent soient présentés au CSE pour analyse et, si nécessaire, pour avis.

→ La CSSCT, une commission particulière

La commission santé sécurité et des conditions de travail (CSSCT) a des missions spécifiques :

- Compétence en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Analyse de risque
- Inspection en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Enquêtes en cas d'Accident Travail/Maladie Professionnelle
- Préparation des avis du CSE sur les projets de réorganisation et d'implantation.

Parmi les commissions auxquelles participe la Direction, c'est celle qui se réunit le plus souvent pour des réunions plénières, des visites des locaux ou des réunions de travail sur des sujets impactant la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT) des salariés.



Ne pas voter nuit à vos salaires, à vos conditions de travail et à votre avenir!



